



FARECLA G3 PRO ALL-IN-ONE POLISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 8/10/2021 Date de révision: 8/10/2021 Remplace la version de: 8/10/2021 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : FARECLA G3 PRO ALL-IN-ONE POLISH
Code du produit : 7251
Type de produit : Produits lustrant et mélanges de cires

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Fonction ou catégorie d'utilisation : Améliore le lustre sur les surfaces polies

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que les usages identifiés sans l'avis d'experts. Une utilisation incorrecte peut provoquer des effets néfastes pour la santé, la sécurité et l'environnement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Farecla Products Limited
Broadmeads
Ware, SG12 9HS – Hertfordshire
UK

T +44 (0)19 2046 5041 (8:30-16:30 Monday to Friday) - F +44 (0)19 2046 T 0033 (0) 4 90 85 85 00 - F 0033 (0) 4 90 82 94 52
6557

technical@farecla.com - www.farecla.com

Représentant exclusif

Saint-Gobain Coating Solutions
50 rue du Mourelet Z.I. Courtine Mourre Frais, B.P.
FR- 90966 84093 Avignon – Cedex
France

qualité-ehs.coating-solutions@saint-gobain.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 (0)19 2046 5041 (8:30-16:30 Monday to Friday)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Algérie	Centre Anti-poisons d'Algérie	Bd Said Touati CHU BAB El Oued	+021 97 98 98	
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

FARECLA G3 PRO ALL-IN-ONE POLISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classifié

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP)

: P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Phrases EUH

: EUH208 - Contient 1,2-benzisothiazol-3 (2H) -one(2634-33-5), 5-chloro-2-méthyl-3 (2H) - isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone(55965-84-9). Peut produire une réaction allergique.

Règlementation des pays nordiques

Danemark

Code MAL

: 00-1

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Si dans les yeux: ce matériau peut causer une irritation mécanique.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Oxyde d'aluminium	N° CAS: 1344-28-1 N° CE: 215-691-6 N° REACH: 01-2119529248-35	10 – 30	Non classifié
Hydrocarbures, C16-C20, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	N° CAS: 64742-46-7 N° CE: 919-029-3 N° REACH: 01-2119457735-29	10 – 30	Asp. Tox. 1, H304
Glycérine	N° CAS: 56-81-5 N° CE: 200-289-5 N° REACH: 01-2119471987-18	1 – 10	Non classifié

FARECLA G3 PRO ALL-IN-ONE POLISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1,2-benzisothiazol-3 (2H) -one	N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6 N° REACH: 01-2120761540-60	0.01 - < 0.05	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Nitrate de sodium	N° CAS: 7631-99-4 N° CE: 231-554-3 N° REACH: 01-2119488221-41	< 0.003	Ox. Sol. 2, H272 Eye Irrit. 2, H319
5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone	N° CAS: 55965-84-9 N° CE: 611-341-5;911-418-6 N° Index: 613-167-00-5 N° REACH: 01-2120764691-48	< 0.01	Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 Acute Tox. 2 (par voie cutanée), H310 Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
1,2-benzisothiazol-3 (2H) -one	N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6 N° REACH: 01-2120761540-60	(0.05 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1, H317
5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone	N° CAS: 55965-84-9 N° CE: 611-341-5;911-418-6 N° Index: 613-167-00-5 N° REACH: 01-2120764691-48	(0.0015 ≤ C < 100) Skin Sens. 1A, H317 (0.06 ≤ C < 0.6) Eye Irrit. 2, H319 (0.06 ≤ C < 0.6) Skin Irrit. 2, H315 (0.6 ≤ C < 100) Skin Corr. 1C, H314 (0.6 ≤ C < 100) Eye Dam. 1, H318

Remarques

: Contient entre autres ingrédients:
15-30 % d'hydrocarbures aliphatiques; 15-30 % de zéolites; 5-15% agents de surface non ioniques, <5% polycarboxylates, parfum (benzyl benzoate), chlorométhylisothiazolinone, méthylisothiazolinone, benzisothiazolinone

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

FARECLA G3 PRO ALL-IN-ONE POLISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Un contact prolongé peut provoquer une légère irritation. Démangeaison.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. rougeur, démangeaisons, larmes.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements. Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Non inflammable.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
------------------------------	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Évacuer la zone.
-------------------	--

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Éviter de respirer les poussières, brouillards, vapeurs.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.
Autres informations	: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

FARECLA G3 PRO ALL-IN-ONE POLISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières, brouillards, vapeurs.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Gardez à des températures supérieures au point de congélation. Permettre les conditions de congélation peut dégrader le produit.
- Produits incompatibles : Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.
- Informations sur le stockage en commun : Rangez-les loin des denrées alimentaires.
- Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Stocker dans un endroit bien ventilé.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la section 1.2 - Utilisations pertinentes identifiées.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)	
Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAK (OEL TWA)	5 mg/m ³ (respirable fraction, smoke)
MAK (OEL STEL)	10 mg/m ³ (respirable fraction, smoke)
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Aluminium (métal et composés insolubles, fraction alvéolaire) # Aluminium (metaal en onoplosbare verbindingen, inadembare fractie)
OEL TWA	1 mg/m ³
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 19/11/2020
Croatie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
GVI (OEL TWA) [1]	10 mg/m ³ (total dust, inhalable particles) 4 mg/m ³ (respirable dust)
Danemark - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [1]	5 mg/m ³ (total) 2 mg/m ³ (respirable)
Estonie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	10 mg/m ³ (total dust) 4 mg/m ³ (respirable dust)
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Aluminium (Trioxyde de di-)
VME (OEL TWA)	10 mg/m ³
Remarque	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

FARECLA G3 PRO ALL-IN-ONE POLISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)	
Grèce - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Αλουμίνα, α-
OEL TWA	10 mg/m ³ (inhalable fraction) 5 mg/m ³ (respirable fraction)
Référence réglementaire	Π.Δ. 90/1999 - Προστασία της υγείας των εργαζομένων που εκτίθενται σε ορισμένους χημικούς παράγοντες κατά τη διάρκεια της εργασίας τους
Hongrie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
AK (OEL TWA)	6 mg/m ³ (respirable dust)
Irlande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Aluminium oxides
OEL TWA [1]	4 mg/m ³ respirable dust 10 mg/m ³ total inhalable dust
Référence réglementaire	Chemical Agents Code of Practice 2020
Lettonie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	6 mg/m ³ (disintegration aerosol)
Lituanie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
IPRV (OEL TWA)	5 mg/m ³ (inhalable fraction) 2 mg/m ³ (respirable fraction)
Pologne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Tritlenek glinu
NDS (OEL TWA)	2.5 mg/m ³ (inhalable fraction) 1.2 mg/m ³ (respirable fraction)
Référence réglementaire	Dz. U. 2018 poz. 1286
Portugal - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	10 mg/m ³ (particulate matter containing no Asbestos and <1% Crystalline silica)
OEL catégorie chimique	A4 - Not Classifiable as a Human Carcinogen
Roumanie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	2 mg/m ³ (aerosols) 3 mg/m ³ (dust (Aluminium and Aluminium oxides)) 1 mg/m ³ (fume (Aluminium and Aluminium oxides))
OEL STEL	5 mg/m ³ (aerosols) 10 mg/m ³ (dust (Aluminium and Aluminium oxides)) 3 mg/m ³ (fume (Aluminium and Aluminium oxides))
Slovaquie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
NPHV (OEL TWA) [1]	4 mg/m ³ (inhalable dust)
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Óxido de aluminio (Corindón)
VLA-ED (OEL TWA) [1]	10 mg/m ³
Référence réglementaire	Límites de Exposición Profesional para Agentes Químicos en España 2019. INSHT
Suède - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
NGV (OEL TWA)	5 mg/m ³ (total dust) 2 mg/m ³ (respirable fraction)

FARECLA G3 PRO ALL-IN-ONE POLISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)	
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Aluminium oxides
WEL TWA (OEL TWA) [1]	10 mg/m ³ inhalable dust 4 mg/m ³ respirable dust
Référence réglementaire	EH40/2005 (Fourth edition, 2020). HSE
Norvège - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Aluminiumoksid
Grenseverdi (OEL TWA) [1]	10 mg/m ³ (equal to the limit value for Nuisance dust)
Korttidsverdi (OEL STEL)	15 mg/m ³ (equal to the limit value for Nuisance dust)
Référence réglementaire	FOR-2020-04-06-695
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Aluminium oxyde / Aluminiumoxid [Korund]
MAK (OEL TWA) [1]	3 mg/m ³ (respirable dust, smoke)
KZGW (OEL STEL)	24 mg/m ³ (respirable dust, smoke)
Toxicité critique	Formel
Notation	B
Remarque	NIOSH
Référence réglementaire	www.suva.ch, 01.01.2020
Suisse - BAT (BLV)	
BAT (BLV)	60 µg/g créatinine Parameter: Aluminum - Medium: urine - Sampling time: no restrictions
Glycérine (56-81-5)	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Glycérine (brouillard) # Glycerine (nevel)
OEL TWA	10 mg/m ³
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 21/01/2020
République Tchèque - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Glycerol, mlha
PEL (OEL TWA)	10 mg/m ³
PEL (OEL TWA) [ppm]	2.4 ppm
NPK-P (OEL C)	15 mg/m ³
NPK-P (OEL C) [ppm]	3.7 ppm
Référence réglementaire	Nařízení vlády č. 361/2007 Sb. (zpracovány změny č. 246/2018 Sb.)
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Glycérine (aérosols de)
VME (OEL TWA)	10 mg/m ³
Remarque	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)	
Nom local	Glycerin

FARECLA G3 PRO ALL-IN-ONE POLISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Glycérine (56-81-5)	
AGW (OEL TWA) [1]	200 mg/m ³ (E)
Facteur limitant l'exposition maximale	2(l)
Remarque	DFG;Y
Référence réglementaire	TRGS900
Grèce - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Γλυκερίνη
OEL TWA	10 mg/m ³
Référence réglementaire	Π.Δ. 90/1999
Pologne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Glicerol
NDS (OEL TWA)	10 mg/m ³ frakcja wdychalna
Référence réglementaire	Dz. U. 2018 poz. 1286
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Glicerina
VLA-ED (OEL TWA) [1]	10 mg/m ³ nieblas
Référence réglementaire	Límites de Exposición Profesional para Agentes Químicos en España 2019. INSHT
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Glycerol
WEL TWA (OEL TWA) [1]	10 mg/m ³ mist
Référence réglementaire	EH40/2005 (Fourth edition, 2020). HSE
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Glycérine / Glycerin
MAK (OEL TWA) [1]	50 mg/m ³ (i)
KZGW (OEL STEL)	100 mg/m ³ (i)
Toxicité critique	VRS
Notation	SS _C
Référence réglementaire	www.suva.ch, 01.01.2020
5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)	
Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAK (OEL TWA)	0.05 mg/m ³ (5-Chloro-2-methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-one and 2-methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-one mixture in ratio 3:1)
OEL catégorie chimique	Skin sensitizer
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 5-chloro-2-méthyle et 2,3-dihydro-isothiazol-3-one de 2-méthyle [2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 5-chloro-2-méthyle, 2,3-Dihydro-isothiazol-3-one de 2-méthyle] / 5-Chlor-2-methyl-2,3-dihydro-isothiazol-3-on und 2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on [2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on, 5-Chlor-2-methyl-2,3-dihydroisothiazol-3-on]
MAK (OEL TWA) [1]	0.2 mg/m ³ (i)
KZGW (OEL STEL)	0.4 mg/m ³ (i)

FARECLA G3 PRO ALL-IN-ONE POLISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)	
Toxicité critique	VRS, Peau, Yeux
Notation	S, SS _C
Référence réglementaire	www.suva.ch, 01.01.2021
Nitrate de sodium (7631-99-4)	
République Tchèque - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
PEL (OEL TWA)	6 mg/m ³ (dust)

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants en caoutchouc nitrile

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le masque à poussière fine avec expiration Valve est recommandé d'utiliser lorsque la poussière et la brume dépassent les limites d'exposition dans l'air, selon EN149:2001 - A1:2009 FFP2 NR standard. Le masque respiratoire doit être porté lorsque les risques respiratoires ont été identifiés et évalués. La protection respiratoire doit toujours être déterminée sur les évaluations quantitatives de l'exposition.

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

FARECLA G3 PRO ALL-IN-ONE POLISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: blanc
Odeur	: agréable.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: ≈ 0 °C
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: ≈ 100 °C
Inflammabilité	: Non applicable
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant selon les critères CE.
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Pas disponible
Point d'éclair	: > 93 °C
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 8 – 9
Viscosité, cinématique	: 25000 mm ² /s
Viscosité, dynamique	: 25000 cP
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 0.94 – 0.96
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Pas disponible
Taille d'une particule	: Non applicable
Distribution granulométrique	: Non applicable
Forme de particule	: Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	: Non applicable
État d'agrégation des particules	: Non applicable
État d'agglomération des particules	: Non applicable
Surface spécifique d'une particule	: Non applicable
Empoussiérage des particules	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : 0 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

FARECLA G3 PRO ALL-IN-ONE POLISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classifié
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classifié
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classifié

1,2-benzisothiazol-3 (2H) -one (2634-33-5)	
DL50 orale rat	1020 mg/kg
DL50 orale	670 mg/kg

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg

5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)	
DL50 orale rat	53 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 141 mg/kg

Nitrate de sodium (7631-99-4)	
DL50 orale rat	≈ 3430 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Hydrocarbures, C16-C20, n-alcane, isoalcane, cycliques, <2% aromatiques (64742-46-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat	> 5266 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), Remarks on results: other:

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classifié
pH: 8 – 9
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classifié
pH: 8 – 9
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classifié
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classifié
Cancérogénicité : Non classifié
Toxicité pour la reproduction : Non classifié

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

FARECLA G3 PRO ALL-IN-ONE POLISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Hydrocarbures, C16-C20, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (64742-46-7)

NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥ 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 415 (One-Generation Reproduction Toxicity Study)
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	≥ 1500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 415 (One-Generation Reproduction Toxicity Study)
NOAEL (animal/femelle, F1)	≥ 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 415 [One-Generation Reproduction Toxicity Study (before 9 October 2017)]

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classifié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classifié

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)

LOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	0.015 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 452 (Chronic Toxicity Studies)
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	0.07 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)

Nitrate de sodium (7631-99-4)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 1500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
-----------------------------	---

Hydrocarbures, C16-C20, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (64742-46-7)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	> 495 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	> 10.4 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)

Danger par aspiration : Non classifié

FARECLA G3 PRO ALL-IN-ONE POLISH

Viscosité, cinématique	25000 mm ² /s
------------------------	--------------------------

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classifié
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classifié
Non rapidement dégradable	

1,2-benzisothiazol-3 (2H) -one (2634-33-5)

CE50 - Crustacés [1]	0.99 mg/l
----------------------	-----------

FARECLA G3 PRO ALL-IN-ONE POLISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)

CE50 72h - Algues [1]	1.05 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	0.2 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)

Glycérine (56-81-5)

CL50 - Poisson [1]	54000 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
--------------------	---

5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)

CL50 - Poisson [1]	0.22 mg/l (truite arc-en-ciel) (OCDE 203)
CE50 - Crustacés [1]	0.1 mg/l
CE50 - Crustacés [2]	0.0052 mg/l (Skeletonema costatum) (OECD 201)
CE50 72h - Algues [1]	0.048 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
NOEC chronique poisson	0.0098 mg/l 28 d (truite arc-en-ciel) (OCDE 210)
NOEC chronique crustacé	0.004 mg/l 21 d (Daphnia) (OECD 211)
NOEC chronique algues	0.0012 mg/l 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

Nitrate de sodium (7631-99-4)

CL50 - Poisson [1]	2000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])
CL50 - Poisson [2]	994.4 – 1107 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])

12.2. Persistance et dégradabilité

FARECLA G3 PRO ALL-IN-ONE POLISH

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

FARECLA G3 PRO ALL-IN-ONE POLISH

Potentiel de bioaccumulation	Aucune indication de potentiel de bio-accumulation.
------------------------------	---

1,2-benzisothiazol-3 (2H) -one (2634-33-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1.3 (25 °C)
--	-------------

5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone (55965-84-9)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	3.6 (calculé) S 1177
---	----------------------

Nitrate de sodium (7631-99-4)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-3.8 (at 25 °C)
--	-----------------

12.4. Mobilité dans le sol

FARECLA G3 PRO ALL-IN-ONE POLISH

Ecologie - sol	Facilement absorbé dans le sol.
----------------	---------------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

FARECLA G3 PRO ALL-IN-ONE POLISH

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
--

FARECLA G3 PRO ALL-IN-ONE POLISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

FARECLA G3 PRO ALL-IN-ONE POLISH

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Groupe sur les déchets dangereux : H - Produits chimiques organiques sans halogène ou soufre (p. ex. colle à base d'eau, vernis ou peinture) ou substances organiques et inorganiques mélangées

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

FARECLA G3 PRO ALL-IN-ONE POLISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)

Code de référence	Applicable sur
3(b)	Hydrocarbures, C16-C20, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Contient une substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

ANNEXE II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS À DÉCLARER

Liste des substances en tant que telles, ou présentes dans des mélanges ou substances, au sujet desquelles les transactions suspectes ainsi que les disparitions importantes et les vols importants doivent être signalés dans un délai de 24 heures,

Nom	N° CAS	Code de la nomenclature combinée (NC)	Code de la nomenclature combinée pour un mélange sans constituants qui détermineraient une classification sous un autre code NC
Sodium nitrate	7631-99-4	3102 50 00	ex 3824 99 96

Veuillez consulter la page https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/default/files/what-we-do/policies/crisis-and-terrorism/explosives/explosives-precursors/docs/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf

Teneur en COV : 0 g/l

Recommandations du CESIO : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

15.1.2. Directives nationales

France	
Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

Allemagne

Restrictions professionnelles : Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG)
Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG)

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

FARECLA G3 PRO ALL-IN-ONE POLISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Remarques concernant la classification : Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs
Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
VLB	Valeur limite biologique
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
EN	Norme européenne
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet

FARECLA G3 PRO ALL-IN-ONE POLISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:

REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de pollution des eaux

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 2 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 2 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazol-3 (2H) -one(2634-33-5), 5-chloro-2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone, mélange avec 2-méthyl-3 (2H) -isothiazolone(55965-84-9). Peut produire une réaction allergique.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Ox. Sol. 2	Matières solides comburantes, catégorie 2
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A

FARECLA G3 PRO ALL-IN-ONE POLISH

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Bien que Farecla Products Ltd. estime que les données et informations contenues dans ce document sont factuelles et que les opinions sont celles d'experts qualifiés, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une représentation pour laquelle Farecla assume une responsabilité légale. Ils sont proposés uniquement pour examen, enquête, données et informations conformément aux lois et règlements applicables.